

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 021-7262/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à l'association Team Henri-Fabre - Approbation d'une convention MET 19/13482/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dès 2005, à l'annonce des très fortes ambitions de développement d'Eurocopter, Ex-MPM a orienté ses projets d'aménagement de Parcs d'activités à Marignane et Saint-Victoret vers les besoins de la filière aéronautique afin de permettre l'accueil de fonctions ou de sous-traitants devant quitter le site de Marignane et l'implantation de nouvelles entreprises souhaitant développer des relations commerciales et des synergies avec Eurocopter.

Le Projet Henri Fabre, né en fin d'année 2011 à la suite de la Conférence Régionale de l'Industrie Provence-Alpes-Côte-D'azur, traduit la volonté commune des acteurs de déployer et mettre en cohérence des initiatives concrètes au service du développement industriel de la région. Sa dynamique repose en effet sur une démarche collective réunissant sur un « cœur de zone », les entreprises, les acteurs du monde de la formation, de la recherche et de l'innovation.

Objectif de l'association TEAM Henri Fabre (TEAM signifiant Technologies et Expertise en Advanced Manufacturing) :

L'Association a pour objet de structurer le tissu industriel sur le modèle d'entreprise étendue: plus collaboratif, multi-filières et favorisant l'innovation. L'objectif poursuivi étant l'amélioration de la compétitivité de l'ensemble des filières industrielles de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et notamment des PME.

Ce développement se concrétise par l'émergence et l'animation de pôles d'excellence en Advanced Manufacturing, dans les domaines de la mécanique, des matériaux, des procédés et de l'ingénierie numérique et virtuelle.

Signé le 19 Décembre 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

L'Association permet aux partenaires privés et publics de mettre en synergie leurs expertises, de partager des ressources, des compétences et des projets et de se mettre en réseau avec tous les acteurs de l'innovation et de la recherche.

L'Association a également pour objet la prise à bail, l'aménagement et la sous-location de tous locaux nécessaires à la réalisation de son objet social. L'Association favorise l'innovation collective et la mise en place de toutes actions transverses favorisant la performance industrielle entre les acteurs des filières « marché » présentes en Provence-Alpes-Côte-d'azur au travers, notamment :

- d'une mutualisation de moyens ;
- d'une mise à disposition d'expertise ;
- d'un accompagnement des acteurs dans leur projet de croissance ;
- d'une mise en réseau pour favoriser les opportunités de business, d'alliances ou de montée en gamme ;
- et d'une offre de formation adaptée.

L'Association développe une offre de services pour les grandes entreprises et les PME sur les axes suivants : intelligence industrielle et partenariats ; expertise technique et performance industrielle ; plateformes technologiques.

L'Association assure avec le Comité pour le Développement Territorial, la cohérence avec les objectifs des membres en lien avec : - l'aménagement du territoire ; - la formation et le développement des compétences ; - l'attractivité et la promotion à l'international.

Dans le cadre de son activité d'offre de services, d'offre de formation et de sous-location, l'association peut réaliser des prestations de service à but lucratif. Les membres s'engagent à concourir à la réussite de l'association. L'association peut réaliser tout acte civil ou commercial se rattachant directement ou indirectement à son objet. Une convention avec la SAS Inovsys permet de définir les conditions de fonctionnement entre ces 2 structures.

L'année 2019 a été riche en projets aboutis ou en cours de l'être :

L'un des grands défis a été l'ouverture de la nouvelle plateforme « numérique au service de l'industrie ». Cette 4ème plateforme du Technocentre Henri-Fabre développe des projets dans le domaine de l'intelligence artificielle et de la réalité virtuelle, permettant de consolider un écosystème de PME du numérique autour de besoins de donneurs d'ordre. Elle permet également d'accueillir des délégations et organiser des événements dans des locaux adaptés.

Dans le cadre du projet PERF Henri-Fabre, les premières promotions sur des formations innovantes comme la 3D ont connu un grand succès auprès des industriels, en particulier pour les PME partenaires de ces programmes.

Le projet de Technocentre V2 est maintenant lancé. Il est essentiel pour poursuivre le développement des activités de l'association : accueillir de nouvelles plateformes mais aussi de nouvelles PME innovantes. Il permettra enfin d'affirmer un positionnement au niveau national parmi les structures d'innovation reconnues et d'accompagnement des entreprises.

En 2020, la volonté est de continuer le travail entrepris et de développer de nouveaux axes. Ses actions porteront sur 3 volets :

## **Volet I - Innovation : développer le sourcing technologique**

La TEAM Henri-Fabre s'engage auprès des PME/TPE et start-up régionales à favoriser l'innovation en facilitant son travail d'identification des technologies clés de l'industrie 4.0 permettant de renforcer la compétitivité du territoire dans les secteurs de l'aéronautique, du spatial, de l'énergie, du transport, du naval et du biomédical.

Axe 1 : Consolidation de la feuille de route technologique régionale en mécanique, matériaux, procédés et ingénierie numérique pour répondre aux futurs besoins des Donneurs d'Ordres (DO) et des Entreprises de Tailles Intermédiaires (ETI).

A mi 2019, la structuration de la feuille de route technologique Henri-Fabre a été enrichie afin de mieux répondre aux enjeux de l'intégration des dernières avancées des technologies numériques à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Les plans d'actions à mener sur chaque thème technique ont été approfondis, comme notamment pour le thème revêtements fonctionnels innovants et la fabrication additive. Cette feuille de route est mise en cohérence avec celles des autres initiatives nationales comme par exemple les IRT (interfaçage régulier avec l'IRT M2P de Metz, l'IRT Saint Exupéry de Toulouse et l'IRT Jules Verne de Nantes).

Axe 2 : Mettre à disposition des industriels des plateformes mutualisées sur le Technocentre pour soutenir le développement des technologies prioritaires et aider les entreprises du tissu économique local à monter en compétences sur ces technologies.

En 2019, les plateformes du Technocentre ont poursuivi leur développement notamment sur les axes fabrication additive et revêtements innovants. Les synergies avec la start-up 3DMedLab hébergée au Technocentre avaient, en 2018, contribué à placer la plateforme au premier plan à l'échelle nationale. L'arrivée de nouvelles machines et l'hébergement de la société Témisth ont conforté cette position tout en ouvrant de nouvelles perspectives pour 2020. La plateforme de services avancés à l'industrie a initié sa montée en puissance en 2019, en particulier sur les aspects de l'analyse de donnée, de l'intelligence artificielle au service de l'aide à la décision et de l'usage de la blockchain. L'IoT et l'usage de la réalité augmentée seront progressivement dotés de moyens à partir de 2020.

Le développement de la plateforme fabrication additive existante passera en 2020 par la mutualisation des moyens et des expertises sur la base du parc en place, tout en intégrant des formes prometteuses de technologie additive (Cold Spray, Binder Jetting). L'intégration de nouveaux moyens robotisés pour la fonctionnalisation des 6 surfaces renforcera l'offre de la plateforme dédiée aux revêtements innovants.

Axe 3 : Promouvoir et accompagner la réalisation de projets innovants, en lien avec l'ensemble des structures d'aide au développement économique régional.

A fin 2019, 25 projets collaboratifs ont été engagés ou initiés. En 2020, de nouvelles pistes de projets seront explorées et instruites sur les thèmes de la feuille de route technologique TEAM Henri-Fabre.

La seconde phase du projet de supply-chain agile sera engagée en 2020. La première phase, achevée fin 2019, démontre la faisabilité et l'intérêt technico-économique de procédés de fabrication rapide pour produire des pièces de rechange au service de divers secteurs industriels (auprès des donneurs d'ordre partenaires : ADF, AIRBUS Hélicopters, ArcelorMittal, EDF, NAVAL GROUP, ORANO, RENAULT, SNCF, TOTAL). Cette seconde phase vise à qualifier les filières de fabrication rapide qui auront été jugées les plus pertinentes, puis en préparer le déploiement industriel. Ce projet s'appuiera sur un financement privé / public de type PIA.

## **Volet II - Candidature aux labels accélération et diffusion.**

Les « territoires d'industrie » sont les fers de lance de la réindustrialisation française. Lancés à l'automne 2018 par le Premier Ministre, ces territoires sont au coeur d'un nouveau dispositif de reconquête industrielle. Pour la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, la zone Aix-Rousset-Gardanne / Istres-Fos-Marignane-Etang de Berre est au coeur du dispositif.

En 2019, la TEAM Henri-Fabre a entrepris un travail de positionnement sur deux labels en faveur de la transformation vers l'industrie du futur.

La première année a été consacrée à la candidature, la communication de ces labels et à la phase d'accompagnement pour les obtenir

En 2020, l'association souhaite continuer ce travail en mettant en place les outils nécessaires pour assoir sa légitimité à les obtenir.

### **- Candidature : Centre d'Accélérateur sur l'Industrie du Futur**

Le Technocentre Henri-Fabre basé à Marignane serait le lieu Totem, catalyseur dédié à l'accélération de l'industrie du futur. Regroupant à la fois des industriels de toutes tailles, le monde de la recherche, de la formation et les acteurs économiques, le Technocentre est un lieu de prototypage, d'intégration de

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

technologies innovantes permettant le déploiement dans les PME et ETI des technologies et méthodes de l'industrie du futur et assurant aux grands groupes une innovation permanente.

Cette plateforme d'accélération du futur doit contribuer à la montée en gamme des entreprises.

L'équipe de TEAM Henri-Fabre, aux côtés de ses partenaires fondateurs et des acteurs publics, va s'organiser en 2020 afin de finaliser la construction de l'offre d'accélérateur pour répondre au cahier des charges de la candidature et ainsi être retenue comme structure pilote.

Par ailleurs, dans cette même mouvance, la TEAM Henri-Fabre, aux côtés de l'UIMM et du CETIM, a répondu à l'appel à projet de RISING SUD « Parcours Sud Industrie 4.0 ».

Ce projet a pour but d'aider la reconquête industrielle du territoire par l'accompagnement de TPE/PME avec des pools d'experts dans les domaines de l'industrie du futur. Véritable consortium d'opérateurs partenaires, la TEAM Henri-Fabre propose son expérience et son expertise pour apporter son soutien dans cette démarche.

L'accompagnement portera en 2020 sur :

- La réalisation d'un premier diagnostic 360° industrie du futur,
- L'élaboration d'un plan de transformation vers l'industrie du futur,
- Le soutien individualisé par des experts/consultants dédiés de la mise en oeuvre du plan de transformation préalablement élaboré et validé par l'entreprise sur les briques de l'AIF,
- Le soutien sur les enjeux de transition énergétique et écologique (notamment en lien avec l'économie circulaire et l'éco-efficience telles que définies par le référentiel) et d'Intelligence Artificielle,
- Le soutien par du conseil en ingénierie financière pour accélérer le passage à l'investissement.

Également, en tant que lieu d'accélération, le Technocentre a vocation à diffuser et faire rayonner l'industrie du futur. C'est l'objet du second label de l'année explicité ci-dessous.

#### **- Candidature : Cellule de Diffusion Technologique (CDT)**

L'association TEAM Henri-Fabre s'est engagée en parallèle dans une démarche de labélisation CDT.

La Cellule de Diffusion Technologique a une mission d'intérêt général et a pour vocation d'assister directement les entreprises et plus particulièrement les PME dans la définition de leurs besoins, en participant au développement de leurs activités par le biais de l'innovation et de la technologie mais également en s'appuyant sur des réseaux de compétences.

Elle assure quatre types d'interfaces :

- une interface technique, en mettant en relation l'entreprise avec les centres de compétences (centres techniques, laboratoires de recherche) ;
- une interface fonctionnelle, en sensibilisant et en faisant en sorte que l'entreprise s'approprié les méthodes et compétences qui accompagnent leur développement technologique
- une interface sectorielle, en ouvrant l'entreprise à des secteurs industriels complémentaires (diversification)
- une interface publique, en assurant le lien entre l'entreprise et les dispositifs d'aide publiques.

L'association attend un retour fin janvier 2020 de sa candidature désormais en cours de contrôle par l'AFNOR. Ce label serait une reconnaissance officielle du professionnalisme de TEAM Henri-Fabre, interface entre PME, Donneurs d'Ordres et les centres de compétences (universités, laboratoires de recherche, centres techniques, etc.).

### **Volet III - Animation du groupe de travail PERF Henri-Fabre et autres projets formation.**

L'année 2017 a été marquée par l'obtention du Programme d'Investissements d'avenir « Plateforme Emploi-RH-Formation ou « PERF Henri-Fabre » s'inscrivant dans une dynamique de renouveau sur la formation de demain avec un consortium composé du CFAI, du Rectorat, du Lycée Jean Perrin sur Marseille, du Lycée Rouvière sur Toulon, de l'ENSAM et du CIPEN. TEAM Henri-Fabre est le pilote du programme.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 20 décembre 2019

En parallèle TEAM Henri-Fabre s'est engagé dans d'autres projets afin de promouvoir les nouvelles techniques de formation, les formations de demain et les acteurs de la formation du territoire.

L'association Team-Henri Fabre a bénéficié d'une subvention de la Métropole Aix-Marseille-Provence de 85 000 euros au titre de l'exercice 2019.

Afin de permettre le développement de son offre de projets collaboratifs à destination des PMI, il est proposé au Bureau de la Métropole de participer à la réalisation de ces missions au titre de l'année 2020, en apportant une subvention de fonctionnement d'un montant de 85.000 euros à l'association TEAM Henri-Fabre.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 21-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

**Oui le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- L'enjeu majeur que représente le projet Henri Fabre pour la Métropole Aix-Marseille-Provence en termes de développement économique et d'emploi, et conformément aux objectifs stratégiques exprimés dans le cadre de l'Agenda du Développement économique métropolitain.
- L'intérêt de soutenir la dynamique industrielle engagée sur le Technoparc des Florides et de l'intensifier dans le cadre du projet Henri Fabre.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 85.000 euros au titre de l'année 2020 à l'association TEAM Henri-Fabre sous réserve de l'adoption du budget principal de la Métropole et de ses Etats Spéciaux du territoire pour l'année 2020.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention, ci-annexée relative à l'attribution d'une subvention à l'association TEAM Henri-Fabre.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous documents y afférents.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2020 au budget principal de la Métropole – chapitre 65 – article 65748 « subventions aux autres personnes de droit privé » fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,  
La Conseillère Déléguée  
Industrie et Réseau d'énergie

Béatrice ALIPHAT